Machine Translated by Google

Date : 23/04/2024

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 453/2010

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1	Identifiant du produit	
	Nom du produit / Numéro de produit	Marqueur à craie 2-6 mm en vrac Securit Marqueur à craie 2-6 mm en vrac Securit MARQUEUR À CRAIE 7-15 mm
	N° CAS	/ PMA-510D/SE/PMA-720/SE
	Numéro EINECS	Mélange.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Mélange.
	Utilisation(s) identifiée(s)	
	Utilisations déconseillées	Dessin
1.3	Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	Aucun connu.
	Identification de l'entreprise	
	Téléphone	
	Fax	
	E-mail (personne compétente)	
1.4	Numéro de téléphone d'urgence	
	Langues parlées	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1	Classification de la substance ou du mélange		
2.1.1	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Sens. de la peau 1A	
2.2	Éléments d'étiquette		
	Nom du produit	Marqueur à craie Securit 2-6 mm avec boîte de 12 encres Marqueur à craie Securit 2-6 mm en vrac	
	Pictogramme(s) de danger		
	Mots-clés	Avertissement	
	Mention(s) de danger	H317	Peut provoquer une réaction allergique
	Déclaration(s) de précaution	P261	cutanée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
		P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
		P280	Portez des gants de protection.
		P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.	
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
		P321	Traitement spécifique.
		P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
2.3	Autres dangers	EUH211	Attention ! Des gouttelettes dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respecter les consignes de sécurité.

Machine Translated by Google

Date : 23/04/2024
CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 453/2010

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges Substances contenues dans des préparations/mélanges

Règlement de classification CE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique du substance	%P/P	N° CAS N° CE	N° d'enregistrement REACH	Mention(s) de danger
Dioxyde de titane	< 40	13463-67-7 236-675-5	Aucun attribué.	Non classé.
Alcool isopropylique	< 0,5	67-63-0 200-661-7	Aucun attribué.	Flam. Liq. 2: H225 STOT SE 3 : H336 Irritation oculaire 2 : H319
Éthanol	<2.0	64-17-5 200-578-6	Aucun attribué.	Flam. Liq. 2: H225
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05	2634-33-5 220-120-9	Aucun attribué.	Toxicité aiguë 4* : H302 Irritation cutanée 2 : H315 Lésion oculaire 1 : H318 Sensibilité cutanée 1 : H317 Toxicité aquatique aiguë 1 : H400
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	<0,005	26530-20-1 247-761-7	Aucun attribué.	Toxicité aiguë 2 : H330 Toxicité aiguë 3 : H311 Toxicité aiguë 3 : H301 Corrosion cutanée 1 : H314 Lésion oculaire 1 : H318 Sensibilité cutanée 1A : H317 Toxicité aquatique aiguë 1 : H400 Toxicité aquatique chronique 1 : H410

3.3 Informations Complémentaires

Pour le texte intégral des phrases H/P, voir la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation — Emmenez la victime à l'air libre. En cas de malaise, consultez un médecin.

Contact avec la peau — Retirez immédiatement tous les vêtements sales. Nettoyez-les à la température appropriée. et de l'eau à faible débit pendant plus de 15 minutes. En cas d'irritation de la peau, consultez un médecin. Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Avant de réutiliser les vêtements usagés, nettoyez-les monter et enlever la pollution.

Contact visuel — Retirez les lentilles si possible et continuez à nettoyer. Nettoyez les yeux pendant quelques minutes. Si les yeux entrent en contact avec ce produit, nettoyez-les immédiatement et rincer abondamment. Si le nettoyage des yeux ne suffit pas, peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Si l'irritation des yeux persiste, consultez un médecin.

Ingestion — Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir la victime.

Symptôme aigu attendu et symptôme tardif — Sialorrhée, flash facial, toux, étourdissements, léthargie, maux de tête, maux de gorge, vomissement, vomissement

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de toute attention particulière traitement nécessaire — Le sauveteur doit porter un équipement de protection adapté à la situation. Les symptômes apparaîtront plus tard, de sorte que si le patient a été exposé de manière excessive, il nécessite un suivi médical des progrès.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés — Petit incendie / Dioxyde de carbone, agents d'extinction chimiques secs, eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool.

Eau pulvérisée, eau en brouillard, forme résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés — Verseur d'eau cylindrique.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange — Le gaz irritant, toxique et corrosif est généré par le feu. Le conteneur éclatera sous l'effet de la chaleur. Si cela n'est pas dangereux, déplacez le récipient de la zone d'incendie.

S'il est impossible de le déplacer, refroidissez le récipient et ses environs en pulvérisant eau. Après avoir éteint un incendie, refroidir complètement le récipient à grande eau quantité d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers — Pour lutter contre l'incendie, portez un SBCA à circuit ouvert à air comprimé et protégez-vous équipement pour produits chimiques. Combattre un incendie en s'éloignant du vent.

Machine Translated by Google

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le travailleur doit porter un équipement de protection approprié (voir la section 8) pour éviter que la peinture ne pénètre sur la peau ou dans les yeux. Ne pas toucher le matériau qui fuit ni marcher dessus.

Maintenez une distance appropriée dans toutes les directions par rapport à la zone de fuite. Entrée interdite. En cas de fuite mais pas d'incendie, porter des vêtements de protection occlusifs et imperméables. Rester à l'abri du vent. S'éloigner des terrains bas.

Aérer avant d'entrer dans la zone fermée.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'afflux dans le fossé de drainage, l'égout, le sous-sol et la zone fermée.

Prenez garde à ne pas affecter l'environnement en rejetant la peinture dans la rivière.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutralisation : En cas de petite quantité, absorber le matériau de fuite avec du sable sec et un matériau ininflammable ou le recueillir dans un récipient hermétique puis l'éliminer. En cas de petite quantité, recueillir le matériau absorbé avec des outils antistatiques propres. En cas de grande quantité, rassembler le matériau de fuite en monticule pour éviter qu'il ne s'écoule et le conduire dans une zone de sécurité puis le recueillir. En cas de grande quantité, la pulvérisation d'eau abaisse la température de la vapeur mais ne peut pas empêcher la combustion dans la zone hermétique.

Confinement ou Dépuratif et Equipement : S'il n'y a pas de danger, arrêter la fuite.

Reliez à la terre tous les équipements qui doivent être manipulés en cas de fuite. Utilisez de la mousse retardatrice de vapeur pour réduire la concentration de vapeur.

Précaution en cas de deuxième catastrophe : Éliminez immédiatement toute source d'inflammation (ne fumez pas à proximité, interdisez les feux d'artifice et les flammes).

En cas de formation de vapeur importante, retardez-la par pulvérisation de brouillard. Appelez l'agence compétente et demandez de l'aide.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section: 8, 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Effectuez les mesures de l'équipement décrites dans la section 8 et portez un protecteur. Effectuez la ventilation par aspiration locale et la ventilation complète décrites dans la section 8.

Évitez autant que possible les fuites de liquide et de vapeur.
Ce produit irrite les yeux, il faut donc veiller à ne pas le mettre dans les yeux. Ce produit peut provoquer des somnolences ou des vertiges, irriter les appareils respiratoires et endommager des organes. Il faut donc éviter de le toucher, de l'inhaler et de l'avaler. Ne pas laisser tomber, ni heurter, ni traîner le contenant. Bien se laver les mains après utilisation de ce produit.

Utiliser ce produit uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de toucher, se référer à la section 10.

Tenir à l'écart des matériaux à haute température, des étincelles et du feu, et éviter de toucher les oxydants et les peroxydes organiques.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

Stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé et le stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit frais, ventilé et aéré. Tenir à l'écart des oxydants. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et du feu. Le lieu d'inventaire doit être une construction ignifuge et le sol doit être imperméable pour éviter toute pénétration dans le sous-sol et tout déversement à l'extérieur. Fermer le récipient à clé.

Marchandises dangereuses si mélangées : Se référer à la rubrique 10.

Matériau du contenant : Utiliser le contenant réglementé par la législation sur les incendies et la législation sur les transports de l'ONU.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section : 1.2

Machine Translated by Google

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom	ACGIH (TLV)
Dioxyde de titane	10 mg/m3
Alcool isopropylique	200 ppm
Éthanol	1000 ppm
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2-octyl-2H-	Aucune donnée
isothiazol-3-one	Aucune donnée

8.1.2	Valeur limite biologique	Aucune donnée
8.1.3	PNEC et DNEL	Aucune donnée
8.2	Contrôles d'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Installer les dispositifs de lavage des yeux et la douche de sécurité à l'endroit où manipuler ou stocker ce produit.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection (EPI)	Portez un équipement de protection respiratoire approprié, tel qu'un masque à gaz pour les matières organiques. gaz (si concentration élevée, porter un respirateur à adduction d'air).
		Vérifiez régulièrement l'équipement de protection à l'aide de la feuille de contrôle.
	Protection des yeux/du visage	Portez la protection oculaire désignée par le fabricant.
	Protection de la peau	Portez les gants désignés par le fabricant.
		Porter des bottes de protection, un tablier résistant à l'huile (imperméable et antistatique) et protéger les vêtements (antistatique) désigné par le fabricant.
		Bien se laver les mains après avoir utilisé ce produit.
8.2.3	Contrôles de l'exposition environnementale	Aucune donnée

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	liquide
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée
pH	Aucune donnée
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Environ 100
Point d'éclair	Aucune donnée
Taux d'évaporation	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée
Pression de vapeur	Aucune donnée
Densité de vapeur	Aucune donnée
Densité relative	Aucune donnée
Solubilité(s)	Aucune donnée
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée
Température de décomposition	Aucune donnée
Viscosité	Aucune donnée
Propriétés explosives	Aucune donnée
Propriétés oxydantes	Aucune donnée

9.2 Autres informations

Densité spécifique (20°C)	Aucune donnée

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Aucune donnée
10.2	Stabilité chimique	Dans des conditions de stockage normales, il est stable.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucune donnée
10.4	Conditions à éviter	Aucune donnée
10.5	Matériaux incompatibles	Aucune donnée
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Génère des gaz nocifs tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Machine Translated by Google

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances contenues dans les préparations/mélanges)

Toxicité aiguë	Non classé.
Ingestion	Non classé.
Inhalation	Non classé.
Contact avec la peau	Non classé.
Corrosion/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritations oculaires	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1A (2-octyl-2H-isothiazol-3-one : 0,0015 % < C < 0,005 %)
Mutagénicité des cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
STOT – exposition unique	Non classé.
STOT – exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Non classé.

11.2 Autres informations

Nom	CIRC	AUTRE
Dioxyde de titane	2B	DL50 (voie orale, rat) > 5 000 mg/kg
Alcool isopropylique	Aucune donnée	DL50 (voie orale, rat) 4384 mg/kg
Éthanol	1A	DL50 (voie orale, rat) 6 200 - 17 800 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune donnée	DL50 (voie orale, rat) 900 - 1200 mg/kg
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune donnée	DL50 (voie orale, rat) 355 - 794 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aucune donnée
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB	Aucune donnée
12.6	Autres effets indésirables	Aucun connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Déchets résiduels : Pour les éliminer, suivez la réglementation et la norme en vigueur. les gouvernements locaux. Demandez à l'entreprise agréée d'élimination des déchets industriels ou gouvernements locaux. Pour la combustion : pulvériser directement le liquide résiduaire dans l'incinérateur ou le mélanger avec Solvant inflammable en petite quantité pouvant brûler. Procédé à boues activées.
13.2	Informations Complémentaires	Contenant et emballage pollués : Nettoyer le contenant et le recycler ou le traiter conformément à la réglementation en vigueur ou aux autorités locales. Si vous jetez le récipient, retirez complètement le contenu.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Un numéro	Sans objet.
14.2	Nom d'expédition officiel de l'ONU	Sans objet.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet.
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet.
14.5	Risques environnementaux	Sans objet.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir la section : 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le Code IBC	Sans objet.
14.8	Informations Complémentaires	Commun : Veuillez suivre la section 7. Vérifiez s'il n'y a pas de fuite conteneur et prendre la cargaison sans tomber, tomber et endommager. Transports terrestres : En cas de relèvement de la loi incendie, sécurité industrielle et le droit de la santé, le droit du contrôle des matières toxiques suivent chaque mode de transport. Transport maritime : Veuillez respecter la loi sur la sécurité des navires. Transport aérien : Veuillez respecter la loi sur l'aviation et la réglementation de l'OACI.

Machine Translated by Google

Date : 23/04/2024
CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 453/2010

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange	Informations réglementaires concernant cette substance dans votre pays ou la région doit être examinée sous votre propre responsabilité
15.1.1	Réglementation de l'UE	
	Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates Autorisation	Sans objet.
	Autorisations et/ou restrictions d'utilisation	Sans objet.
	Évaluation des substances CoRAP	Sans objet.
15.1.2	Réglementations nationales	Aperçu de la réglementation sur les matières dangereuses au Japon.
	Japon	Loi sur la sécurité et la santé au travail : Avis sur les biens objet (article 57, section 2, Règlement d'application 18-21, annexe 9.)
		Droit des incendies : N / A
		Loi sur la sécurité des navires : N / A
		Droit aérien : N / A
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Sans objet.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles déclarations : 1 à 16.
Références:

Fiche signalétique du fabricant de matières premières

Tableau 3.1 de l'annexe VI du règlement CLP

LÉGENDE

TLV	Valeur limite de seuil
DNEL	Niveau dérivé sans effet
PNEC	Concentration prédite sans effet PNEC
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	très persistant et très bioaccumulable
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable catégorie 2
Tox. aiguë 3	Toxicité aiguë - Catégorie orale 3
Toxicité aiguë 4	Toxicité aiguë - Catégorie orale 4
Corrigé de la peau 1B	Corrosion cutanée / Irritation cutanée Catégorie 1B
Irritation cutanée 2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée Catégorie 2
Lésion oculaire 1	Lésion oculaire / Irritation oculaire Catégorie 1
Irritation oculaire	Lésion oculaire / Irritation oculaire Catégorie 2
2 Sensibilité cutanée 1	Sensibilisation – Catégorie cutanée 1
STOT SE 3	Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
Maladies aquatiques aiguës 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu 1
Chronique aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique 1
H225	Liquide et vapeur hautement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H336	Peut provoquer une somnolence ou des étourdissements
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Conseils de formation : Il convient de tenir compte des procédures de travail impliquées et de l'étendue potentielle de l'exposition, car elles peuvent déterminer si un niveau de protection plus élevé est requis.

Avis de non-responsabilité

Le contenu descriptif de cette fiche technique est basé sur la documentation, les informations et les données que nous pouvons recueillir à l'heure actuelle afin qu'il puisse être modifié en fonction de nouvelles informations. Et il est recommandé pour une manipulation habituelle, donc en cas de manipulation spéciale, de l'utiliser avant de prendre des mesures de sécurité adaptées à votre application et à votre utilisation.

Le contenu de la description est un service d'information et non une certification.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eSDS)

Pas disponible.